

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2008.**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le Jeudi 18 Décembre 2008 à 19h00 en la salle des fêtes de Bougainville, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mme Avelange, Mme Boignet, M Damonville P, M Formet, M Lefebvre, Mme Van Dycke, M Hébert, M Chouquet, M Dubos, M Iriarte Arriola, M Quillent M, M Mouton, M Dutitre, M Guilbert, M Lesur, M Céliste, M Stoter, Mme Genty, M Guérin, M Buchart, Mme Carpentier, M de Franssu, Mme Hénon, M Louart, Mme Chellé-Poiret, M Lecomte, Mme Lamory, M Vandromme, M Desfosses, M Goethals, M Fleury, Mme Vasseur, M Boderau, Mme Cozette, M Froidure, M Marié, M Lefevre, M Bosredon, M Despréaux, M Doinel, M Demonchy, M Brussart, M Deneux, M Blarel, M Géraux, M Périmony, M Cosette, M Delezenne, M Turlot, M Magnier, M Saelens, Mme Leclercq, Mme Delaire, M Trabouillet, M Coulon, M Dussuelle, M Labesse, M Caux, M Favresse, M Desmarest, M Leroy, M Têtu, M Morain, M Hiesse, M Colin, M Dewaele.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : Mme Mouton (suppléante de M Soumillon), M Damonville J (suppléant de Mme De Saint Germain), Mme Deffontaines (suppléante de M Démarquet), M Lépine (suppléant de M Leclere), M Franchois (suppléant de Mme Calippe), M Watelain (suppléant de Caudron),

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : M Nédélec (pouvoir à Mme Delaire), M Mille (pouvoir à M Trabouillet).

Etaient absents ou excusés : Mme Michaux, M Leclercq, M Quillent JC, M Snauwaert, M Berthe.

Secrétaire de séance : M Gaël CAUX.

Etait également présent : M Désiré Devienne.

ORDRE DU JOUR :

1. **Conseil Communautaire du 3 décembre 2008**
 - 1.1. Approbation du compte rendu
2. **Finances - Budget**
 - 2.1. Débat d'orientations budgétaires
 - 2.2. Délibérations modificatives de crédits n°3 et n°4
3. **Ordures ménagères**
 - 3.1. Examen des statuts du SMIRTOM
 - 3.2. Instauration du principe de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
 - 3.3. Fixation du montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2009

4. Culture
 - 4.1. Fonds de concours 2007 à la bibliothèque d'Airaines
5. ZAC du Sud Ouest Amiénois
 - 5.1. Dossier de réalisation de la ZAC
6. Service aux personnes
 - 6.1. Tarification des services d'aide à la personne
7. Questions diverses
 - 7.1. Lieu du prochain conseil communautaire
 - 7.2. Souscription d'un « contrat garantie maintien de salaire »

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Il informe l'Assemblée que la séance est enregistrée. Le Président remercie le maire de Bougainville, pour la mise à disposition de sa salle. Le Président invite l'Assemblée à élire un secrétaire de séance, Gaël CAUX propose sa candidature, que le Conseil Communautaire investit à l'unanimité.

Le Président propose la modification de l'ordre du jour en supprimant le point ayant trait au dossier de réalisation de la ZAC du Sud Ouest Amiénois et en ajoutant un point sur l'élection des délégués au SMIRTOM.

Alain Desfosses soumet les modifications de l'ordre du jour au vote de l'Assemblée. Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte ces modifications de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2008.

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 décembre dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - FINANCES - BUDGET

2.1 - Débat d'orientations budgétaires.

Le Président explique à l'Assemblée que la présentation du débat d'orientations budgétaires sera illustrée par une projection vidéo. Chaque vice-président sera invité à présenter les propositions budgétaires 2009 de sa commission.

Le Président rappelle également que le débat d'orientations budgétaires n'est pas une obligation pour la CCSOA, car elle ne compte pas de commune de plus de 3500 habitants. Cette démarche lui semble tout de même nécessaire pour une structure telle que la CCSOA afin de débattre des projets.

Le Président présente, dans un premier temps les éléments sur la fiscalité de 2009. Il souligne l'incertitude quant au produit de la taxe professionnelle face aux exonérations sur les investissements nouveaux et une diminution annoncée de la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) de 31 %. Les bases d'imposition de la Taxe d'Habitation devraient connaître une progression moins soutenue en 2009, alors que les bases de taxe professionnelle connaîtront une augmentation sensible.

Sont ensuite présentés les taux moyens nationaux des communautés de communes à fiscalité additionnelle.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, voudrait savoir si les taux moyens annoncés sont ceux de communautés de communes ayant une zone d'activités.

Le Président explique ne pas avoir cette information.

Sont ensuite présentés les tableaux retraçant l'évolution de la fiscalité communautaire depuis sa création, des masses budgétaires de la CCSOA, puis de la masse salariale.

Le Président invite ensuite les vice-présidents à présenter le travail de leur commission :

- André Hiesse, vice-président de la commission « voirie » propose de reconduire le même budget qu'en 2008, à savoir 1 400 000 €, destinés à des travaux de voirie, des travaux sur ouvrages d'art, l'achat de panneaux de signalisation et le fonds de concours pour travaux neufs.

Il rappelle également que Romuald BLANCHARD a pris ses fonctions le 11 décembre 2008 au service voirie et érosion de la CCSOA.

Le Président précise que l'année 2009 semble favorable à la poursuite des travaux grâce aux prix proposés par les entreprises de travaux publics. Il ajoute que la TADEM (Taxe Additionnelle aux droits de mutation) sera, à partir de 2009, versée directement aux communes, ce qui représente une perte minimum de 200 000 € de subvention pour la CCSOA.

- Gilbert Marié, vice-président de la commission « Erosion des sols » propose d'inscrire la somme de 250 000 € pour la réalisation de travaux de lutte contre l'érosion : bassins, fossés et haies. Il précise que les prochains travaux seront réalisés sur les communes de Fourcigny, Hescamps, Marlers et Gauville.

Jannick Lefeuvre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, est surpris que des travaux soient prévus à Gauville, les travaux ayant déjà été faits dans le cadre du remembrement par l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement (AFIR).

André Hiesse répond qu'effectivement qu'une emprise a été réservée par l'AFIR, mais le bassin n'a pas été fait.

Le Président propose qu'une rencontre ait lieu avec le Président de l'AFIR et André Fleury, Maire de la commune de Gauville.

- Victor Delezenne, vice-président de la commission « Equipement Aquatique » présente les orientations 2009. Sera proposée l'inscription d'une somme de 500 000 € correspondant à 5% du montant des travaux. Cette somme sera réservée à l'ingénierie pour la construction d'un nouvel équipement. Est également prévue l'acquisition d'un défibrillateur et d'une bâche.

Le Président annonce que la commission aquatique se réunira début janvier 2009 pour la visite de 2 piscines (Le Havre et Fécamp), et qu'un bureau sera consacré spécialement au projet du nouvel équipement.

- Jean-Jacques Iriarte Arriola, vice-président de la commission « Culture » propose pour 2009 d'inscrire les sommes suivantes :

- 45 000 € pour la réalisation d'un diagnostic culturel sur les 4 communautés de communes avoisinantes subventionné à hauteur de 80 % par la Région, les 20 % restants seront à la charge des 4 Communautés de Communes (Conty, Oisemont, Val de Noye et CCSOA).

- 25 000 € pour une troupe de théâtre en résidence,

- 25 000 € pour 12 spectacles achetés à la Comédie de Picardie,

- Fonds de concours aux bibliothèques, en 2009 des fonds seront alloués aux Communes d'Airaines et de Beaucamps-Le-Vieux.

Il informe également que la CCSOA a acheté pour 11 000 € de livres qui seront distribués sur différentes bibliothèques et le report pour la troisième année consécutive de « Musiques aux Chants » les 31 janvier et 1^{er} février 2009.

- Jean-Jacques Stoter, vice-président de la commission « Aménagement de l'espace, éolien et logement » présente l'ensemble des actions envisageables pour 2009, à savoir :

- Aménagement de l'espace : 29 000 € pour l'acquisition de Totems qui seront installés sur les grands axes de circulation pénétrant sur le territoire de la CCSOA et l'achat de plaques en plexiglas qui seront installées sur les façades des mairies avec le logo de la CCSOA.
- Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), coût prévisionnel : 50 000 €.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, demande si la signalétique prévue sur la façade des mairies doit être interprétée comme une symbolique forte d'appartenance à la CCSOA ou comme l'annonce d'une fusion « phagocytage » et une disparition à terme des communes.

Jean-Jacques Stoter, vice-président de la CCSOA explique qu'il s'agit uniquement d'un sentiment d'appartenance et d'expression d'un intérêt communautaire exprimé par chacune des entités qui le compose.

Danièle Hénon, commune de Croixrault, demande ce qui est prévu pour l'agencement du rond point de l'autoroute. Jean-Jacques Stoter explique que la commission envisageait un Totem spécifique pour ce rond point.

- Romuald Trabouillet, vice-président de la commission « Tourisme » annonce les propositions de sa commission :

- 5 000 € pour l'achat de vélos,
- 10 000 € pour la réalisation de bornes de Camping Car,
- recensement des chemins de randonnées sur le territoire,
- Réflexion pour l'intégration des offices de tourisme à la CCSOA.

- Dominique Magnier, vice-président de la commission « Communication » présente les propositions de sa commission :

- 10 000 € pour subventionner des associations sportives,
- 12 000 € pour l'acquisition de 2 barnums,
- 5 000 € divers en communication.

Catherine Lamory vice-présidente de la commission « Petite Enfance » rappelle que la crèche est gérée par la CCSOA depuis la fin Janvier 2008. Elle présente les projets retenus pour l'année 2009 :

- 47 500 € Halte garderie itinérante (6 mois de fonctionnement),
- 20 000 € Véhicules,
- 13 000 € Mobilier / matériel,
- 5 000 € Aménagement divers à la crèche.

Thierry Hébert, commune d'Aveslès, souligne qu'il s'agit d'un DOB et s'étonne que Jean-Jacques Stoter ait parlé de commande de panneaux de signalisation.

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, explique qu'aucune commande n'a été réalisée, et que tant que le budget 2009 ne sera pas adopté, il en sera de même.

Le Président rappelle que le DOB n'est pas soumis au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la tenue du DOB.

2.2- Délibération modificative de crédits n°3 et 4.

Le Président propose d'annuler et de remplacer la délibération modificative de crédits n°3 par les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6256 : Missions		3 500 €
Total D 011 : Charges à caractère général		3 500 €
D 022 : Dépenses imprévues	3 500 €	
Total D 022 : Dépenses imprévues	3 500 €	

La précédente délibération reprenait les mêmes mouvements entre articles mais pour un montant de 4 000 €.

Il propose également d'effectuer les mouvements de crédits suivants sur le budget principal. Il précise que le bureau a émis un avis favorable unanime à ces mouvements de crédits.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Investissement		
D 1641 : emprunts en euros		2 500 €
Total D 16 : Emprunt et dettes assimilés		2 500 €
D 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	2 500 €	
Total D 021 : Immobilisations corporelles	2 500 €	

En l'absence de question, le Président soumet ces délibérations modificatives de crédits au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits proposés.

3 - ORDURES MENAGERES

3.1- Examen des statuts du SMIRTOM.

Le Président salue l'arrivée de Jean-Claude Billot, Président du SMIRTOM, venu débattre à l'invitation de la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois des questions afférentes au Syndicat.

Alain Desfosses propose aux délégués de se prononcer sur les projets de statuts du futur Syndicat Mixte Interdépartemental de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM). Cette nouvelle structure, à la carte, intégrera les compétences des deux précédents syndicats (SIROM et SMITOP).

Suite aux remarques formulées par la CCSOA, Jean-Claude Billot, Président du SMIRTOM a informé qu'il proposera lors d'un prochain comité syndical, une modification des statuts et notamment de l'article 8, et ce dès le premier trimestre 2009. La correspondance du Président du SIROM-SMITOP est jointe à la présente.

Compte tenu de ces engagements, le Président propose d'approuver ces statuts en l'état afin de ne pas nuire à la procédure de fusion des deux structures et au bon fonctionnement du syndicat.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.
Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte les statuts du SMIRTOM.

3.2- Instauration du principe de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2009.

Le Président propose de procéder à l'instauration de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) par la CCSOA à compter du 1^{er} janvier 2009.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.
Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'instaurer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

3.3- Fixation du montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2009.

Alain Desfosses avant de céder la parole à Jean-Claude Billot, Président du SMIRTOM, informe qu'il y aura deux votes : l'un pour la commune de Quesnoy-sur-Airaines et l'autre pour les autres communes de la CCSOA. Il ajoute qu'il est important que ces montants soient adoptés pour le 31 décembre 2008 afin de percevoir la DGF en 2010.

Jean-Claude Billot fait part à l'Assemblée des constatations suivantes :

- l'Etat a voté une augmentation de la taxe sur les activités polluantes, passant de 8,10 € la tonne enfouie à 13 € en 2009 ; l'objectif de l'Etat étant de passer à 40 € en 2013.
- évolution de la réglementation avec obligation de faire de nouveaux contrôles : analyses d'odeurs, analyses de gaz, séparation des eaux de ruissellement et des eaux de rejets de lixiviats, étude de santé, etc... La réglementation devenant de plus en plus draconienne, elle amène à une évolution des coûts non maîtrisable.
- la pluviométrie en 2008, excédentaire par rapport aux autres années, a nécessité le pompage à deux reprises du casier. Ce dernier collecte toutes les eaux de ruissellement qui au contact des déchets deviennent des lixiviats, et oblige à un traitement avant rejet.
- les cours de rachat des matières premières à recycler se sont effondrés.

Tous ces éléments conduisent à une augmentation des dépenses pour le SMIRTOM de 857 000 € pour 2009. C'est suite à la prise en compte de tous ces éléments que l'augmentation de la redevance a été réfléchi.

Jean-Claude Billot ajoute que pour les années allant de 1993 à 2007, 530 000 € de redevances restent impayés et 600 000 € pour l'année 2008 qui ne sont pas encore rentrés.

Jean-Claude Billot explique que le SIRTOM a un excédent de 900 000 € sur lequel sera ponctionnée la somme de 600 000 € pour éviter une trop grosse augmentation ; et rappelle que la commission des finances du Syndicat souhaitait une augmentation de 24,72 %.

Le 17 décembre 2008, l'Assemblée a délibéré et décidé d'augmenter de 12 % au lieu des 24 % envisagés. Il ajoute qu'afin de réduire les coûts, a été décidée la diminution des ramassages des déchets verts, et des recyclages. L'économie portera également sur la suppression des sacs qui coûtent 110 000 € par an au Syndicat. Les sacs seront remplacés par des conteneurs.

Il informe également les membres de l'Assemblée, que des réunions auront lieu dans les communes pour expliquer aux administrés les causes de cette augmentation et convaincre les particuliers à continuer le tri sélectif.

Philippe Dacheux, commune de Quevauvillers, rejoint Jean-Claude Billot et estime que cette augmentation est la meilleure solution. Cependant, il pense qu'il sera nécessaire de faire beaucoup de communication de la part du SMIRTOM et de la CCSOA pour expliquer que le montant de la redevance va augmenter avec moins de services rendus.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie et déléguée du SMIRTOM explique que la veille, elle s'est abstenue lors du vote de la redevance. Elle pense que la CCSOA peut venir en aide au SMIRTOM de part la DGF qui sera perçue en 2010. Elle souhaite que la CCSOA de par sa participation, limite la hausse à 10 %.

Alain Desfosses explique que venir en aide à nos concitoyens, c'est également réaliser des travaux sur la ZAC, la construction d'une nouvelle crèche et plein d'autres choses. La prise en charge d'une partie de la redevance par la CCSOA, ne lui permettra pas ensuite de mener à terme tous ses projets.

Rose-France Delaire demande si la CCSOA a capacité à allouer une certaine somme pour que l'augmentation soit inférieure ou égale à 10%.

Jean-Jacques Iriarte Arriola, commune de Beaucamps-Le-Vieux, voudrait avoir confirmation de certains chiffres : 530 000 € d'impayés pour les années allant de 1993 à 2007 et 600 000 € pour l'année 2008, soit un total de 1 130 000 €.

Jean-Claude Billot confirme ces éléments.

Jean-Jacques Iriarte Arriola explique ne pas partager les arguments de Rose-France Delaire sur l'attribution de la DGF. La participation que pourrait donner la CCSOA ne servirait qu'à couvrir une infime partie du déficit. Il rappelle que le Président du SMIRTOM annonçait il y a quelques mois, qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la redevance. Et aujourd'hui on présente une augmentation. Il demande que tous ces éléments soient retravaillés et s'oppose à cette augmentation de 12 % et cela quelques soient les arguments avancés.

Jean-Claude Billot explique qu'effectivement en septembre 2008, une projection sur les 6 années à venir ne faisait apparaître aucune augmentation. Le fait de devoir puiser dans l'excédent budgétaire pour combler ce déficit n'était pas le souhait du Syndicat. Il envisage prochainement de changer la chaîne de tri pour un coût de 2,5 millions d'euros et espérait utiliser cet excédent. Il souligne également que prévoir la fermeture du casier aurait un coût important, tout en devant continuer à le surveiller encore 15 années. Il se pose la question du traitement des déchets à savoir le gérer ou le déléguer à un privé.

Jean-Claude Billot conçoit qu'on puisse être contre cette augmentation de 12 %, mais demande alors de lui proposer des solutions.

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, fait part de son avis identique à celui de Rose-France Delaire et demande si la CCSOA peut faire un geste vis-à-vis du SMIRTOM. La CCSOA a pris la compétence et doit selon lui en assumer le bien comme le mal.

Alain Desfosses rappelle à Jean-Luc Lefebvre que la DGF est pour 2010 et les impayés sont pour 2009.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, remercie Jean-Claude Billot et estime ses arguments tout à fait crédibles. Il soutient le Président Desfosses et ne peut pas laisser dire que la CCSOA ne fait rien pour le SMIRTOM. Les impayés seront bien supportés par la CCSOA, elle

fera prochainement la facturation de la redevance, contribuant ainsi à la réduction partielle des difficultés rencontrées par le SMIRTOM.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix revient sur les propos d'Alain Desfosses au sujet de l'utilisation de la DGF pour la crèche et la zone d'activités. Pour la crèche, Francis Guérin partage son avis, mais pour la ZAC, il demande la plus grande prudence, face à la conjoncture économique actuelle. Il demande le ralentissement des travaux et une réduction au minimum des investissements. Il demande que ses propos soient inscrits dans le compte-rendu. Il conclut en proposant d'utiliser une provision de la DGF pour réduire cette augmentation de 12 % de la REOM.

Alain Desfosses rappelle que le bureau avait proposé d'appliquer l'augmentation du SMIRTOM, si celle-ci était située entre 10 et 15 %.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt estime également qu'une augmentation de 12 % est trop importante et confirme qu'effectivement de gros efforts de communication seront nécessaires.

Il se demande comment annoncer aux administrés que les services rendus par le SMIRTOM vont diminuer alors que la redevance va augmenter. Il fait la proposition suivante : minorer l'augmentation de 12 à 10 %. Il explique que cela engendrerait un manque à gagner d'un peu moins de 30 000 € pour la CCSOA, une participation que la Communauté de Communes prendrait à sa charge et la reverserait au SMIRTOM.

Jean-Jacques Stoter propose au nom de la commission qu'il préside de différer d'une année la signalétique prévue en 2009. De ce fait, les administrés prendront connaissance du fait que la CCSOA a amorti de 2 points l'augmentation de la redevance.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie rejoint l'idée de Jean-Jacques Stoter et propose que toutes les commissions fassent le même geste. Il ajoute qu'il n'est pas convaincu que Jean-Claude Billot ait tout fait pour diminuer les charges de cette structure et lui demande de faire des efforts pour l'année prochaine. Il rappelle qu'avait été annoncé aux communes qu'il n'y aurait plus d'augmentation et que la CCSOA ne pourra pas, chaque année, supporter ces augmentations.

Jean-Claude Billot réexplique qu'il ne le souhaitait pas, mais ne peut pas faire autrement.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, annonce les résultats du vote lors de l'Assemblée Générale du SMIRTOM pour le montant de la REOM : 71 POUR ; 30 CONTRE ; 57 ABSTENTIONS pour montrer que cette décision n'a pas été prise par l'ensemble des délégués.

Jannick Lefeuvre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, annonce ne pas avoir été convaincu par les arguments de Jean-Claude Billot. Il ajoute que la baisse de 2% proposée par Jean-Jacques Stoter ne sera pas la seule participation de la CCSOA, il faut ajouter tous les impayés.

André-Jean Colin, commune de Warlus, voudrait savoir ce que sont les lixiviats. Jean-Claude Billot explique que le lixiviat est le « jus de déchet ».

Le Président propose de voter les montants de la redevance.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie est sidérée par le fait que le Président soumette ce point au vote. Elle estime que tout ce qui a été dit ne sert à rien si la même proposition est maintenue sans tenir compte de ses propositions. Elle demande que cette question soit reportée.

Le Président explique que le Conseil a bien entendu ces propositions et qu'il lui appartient d'en tenir compte lors de son vote. Si il est contre les montants proposés, une nouvelle réunion sera organisée.

Le Président donne lecture des tarifs 2009 pour les communes adhérentes au SMIRTOM, à savoir :

Catégorie 1 - une personne : 99 €

Catégorie 2 - deux personnes et plus - collectivités et commerces (1 ramassage hebdomadaire) : 198 €

Catégorie 3 - commerce et collectivité (Ramassage bihebdomadaire) : 264 €

Catégorie 4 - Résidence secondaire : 166 €

Le Président soumet le point au vote de l'Assemblée.

Le vote donne le résultat suivant :

- **25 CONTRE** : M Dutitre, M Lecomte, Mme Cozette, M Demonchy, Mme Carpentier, Mme Hénon, Mme Deffontaines, M Colin, Mme Avelange, M Lefebvre, M Formet, M Iriarte Arriola, M Trabouillet + Pouvoir M Mille, Mme Boignet, M Dubos, M Quillent Marcel, M Damonville Philippe, M Guérin, Mme Delaire+Pouvoir M Nédélec, M Lépine, Mme Leclercq, M Vandromme, Mme Mouton.

- **15 ABSTENTIONS** : M Coulon, M Fleury, M Doinel, M Céliste, M Magnier, M Marié, M Stoter, Mme Lamory, M Périmony, M Bosredon, M Chouquet, M Wattelain, Mme Van Dicke, M Despréaux, M Damonville Joël.

- **33 POUR** : M Desfosses, M Hiesse, M Delezenne, M Buchart, M Hébert, M Lefeuvre, M Turlot, M Caux, Mme Chellé-Poiret, Mme Vasseur, M Brussart, M Louart, M Deneux, M Desmarest, M Lesur, M Leroy, M Blarel, M Goethals, M Franchois, M Saelens, M Labesse, M Têtu, M Dussuelle, M Morain, M Boderau, M Favresse, Mme Genty, M Guilbert, M Mouton, M Froidure, M Géraux, M Dewaele, M Cosette.

Le Président annonce que les montants de la redevance sont adoptés.

Il soumet au vote du conseil le montant de la redevance pour la commune de Quesnoy-Sur-Airaines qui n'adhère pas au SMIRTOM et qui ne bénéficie pas des mêmes services :

- une personne et résidence secondaire : 56 €
- deux personnes : 108 €
- 3 personnes et plus : 124 €

Le Conseil Communautaire par 72 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pascal Demonchy) adopte les montants de la redevance pour la commune de Quesnoy-Sur-Airaines.

4 - CULTURE

4.1 - Fonds de concours 2007 à la bibliothèque d'Airaines.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le fonds de concours 2007 à la bibliothèque d'Airaines. La bibliothèque d'Airaines est la seule bibliothèque du territoire à répondre aux critères de bibliothèque tête de réseau. Son budget s'élève à 43 425 € répartis comme suit :

- 30 822 € au titre des dépenses de fonctionnement
- 12 603 € au titre des dépenses pour des actions d'intérêt communautaire.

La commission, après avoir étudié les éléments transmis par la commune, a proposé de verser un fonds de concours à la bibliothèque d'Airaines à hauteur de 50 % soit un montant de 28 014 € pour 2007. Il ajoute que le bureau a émis un avis favorable unanime à cette proposition.

En l'absence de question, Alain Desfosses soumet cette proposition au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte ce fonds de concours 2007 à la bibliothèque d'Airaines.

5 - ZAC DU SUD OUEST AMIENOIS.

5.1 - Dossier de réalisation de la ZAC

Point ajourné.

6 - SERVICE AUX PERSONNES.

6.1 - Tarification des services d'aide à la personne.

Le Président invite Marc Dewaele, Vice-président en charge des services à la personne à présenter les nouveaux tarifs pour l'année 2009 et rappelle le tarif 2008 pour :

- Tarifs des heures payantes :

Prix d'une heure payant pour les moins de 65 ans : 13 € - Proposition de nouveau tarif : 14.50 €

Prix d'une heure payante pour les plus de 65 ans : 12 € - Proposition de nouveau tarif 13.50 €

En l'absence de question, Alain Desfosses soumet cette nouvelle tarification au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire par 70 voix POUR et 3 abstentions (Rose-France Delaire + pouvoir d'Alain Nédélec, Geneviève Leclercq) adopte cette nouvelle tarification.

- Portage du repas à domicile

Prix du repas actuel : 6.10 € - Proposition de tarif 2009 : 6.30€

En l'absence de question, Alain Desfosses soumet cette nouvelle tarification au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité ce tarif.

7 - QUESTIONS DIVERSES.

7.1 - Souscription d'un contrat garantie maintien de salaire.

Le Président propose de souscrire un contrat collectif maintien de salaire avec effet au 1^{er} janvier 2009. Jusqu'à cette date, la CCSOA, avait un contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Après consultation, les propositions suivantes ont été faites à la CCSOA, pour les mêmes conditions (Incapacité + invalidité) :

- Mutuelle Nationale Territoriale : taux de cotisation de 1.69%
- Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales : taux de cotisation 1.44 %
- SMACL : taux de cotisation de 1.39 %

Actuellement, le taux de cotisation de la CCSOA est de 1.69 % dont 1.27 % à charge de l'agent (soit 75 %) et 0.42 % à charge de la CCSOA (soit 25 %).

Il propose de l'autoriser à souscrire un contrat avec la SMACL pour un taux de cotisation de 1.39 %.

En l'absence de question, Alain Desfosses soumet cette proposition au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte cette proposition.

7.2 - Election des délégués au SMIRTOM.

Le Président informe l'Assemblée que Maurice HUBERT, délégué de la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois auprès du SIROM/SMITOP a fait connaître son intention de ne plus siéger au sein de cette instance.

Un appel à candidature est lancé et Alain DESFOSES présente sa candidature.

Le Conseil Communautaire par 73 voix élit Alain DESFOSES délégué titulaire au SMIRTOM.

7.3 - Lieu du prochain Conseil Communautaire.

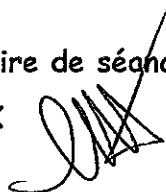
Alain Desfosses fait un appel à candidature pour le lieu du prochain Conseil Communautaire. Jean-Luc Lefebvre, Maire d'Airaines, propose que le prochain Conseil se réunisse en la salle des fêtes d'Airaines.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu du prochain Conseil Communautaire à Airaines.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h30.

Gérard Céliste invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance,
Gaël CAUX



Le Président,
Alain DESFOSES

